

Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

31 juillet 1991

RÉUNION DU CONSEIL DU PERSONNEL LE 30 JUILLET 1991

Le Conseil du personnel s'est réuni en séance ordinaire le 30 juillet et a discuté des points suivants:

1.- Réunion du Comité de concertation permanent du 10 juillet:

- **assurance-maladie:** le 10 juillet, la nouvelle convention avec AUSTRIA (pour 5 ans), comprenant quelques améliorations approuvées par le CCP le 25 juin dernier, n'était toujours pas signée par l'Administration, alors que la date limite prévue était fin juin. Le Comité exécutif a été chargé de s'informer sur la situation présente et d'informer le personnel de tout nouveau retard.
- **examen annuel des postes:** le Conseil du personnel a pris connaissance des statistiques concernant les promotions, double échelons et attributions de contrats de durée indéterminée et les a discutées; il a décidé d'examiner le contenu de la circulaire administrative n° 9 sur les critères d'attribution de ces contrats.
- **travail en roulement:** le Conseil du personnel a manifesté une fois de plus son souci concernant les conditions de travail en roulement: accord entre systèmes de roulement et Règlement du personnel, politique des contrats pour les opérateurs, bonifications d'annuités à la Caisse de pensions, etc... Rappelons qu'en avril dernier, l'Association avait déjà demandé, dans le CCP, que la Direction présente un document où elle expose sa politique sur ces contrats, politique qui serait déjà appliquée et qui ne serait pas en accord avec le Règlement du personnel. Le Conseil du personnel a confirmé la demande faite par ses représentants au CCP de la création d'un groupe d'étude pour examiner l'ensemble de toutes ces questions.
- **départs anticipés:** le Conseil du personnel a pris connaissance des informations suivantes: la situation de toutes les personnes qui avaient postulé sans succès pour le système de départs anticipés de 1988 a été réglée cas par cas; les autres personnes intéressées à un départ anticipé avant fin 1993 peuvent s'adresser individuellement à la Division du personnel.
- **bilan du CCP:** l'Association dressera un bilan du fonctionnement du CCP depuis la prise de fonctions de la nouvelle Direction, en 1989, pour discussion à la prochaine réunion de ce comité, le 10 septembre.

- **mobilité interne:** le Conseil du personnel a pris connaissance du projet de directives de la Direction concernant la mobilité interne et l'a brièvement discuté; tout en appréciant que le moratoire sur la mobilité interne soit levé (l'Association n'avait pas été consultée sur sa mise en place), le Conseil a critiqué certaines dispositions prévues, l'une d'entre elles (qui limiterait la possibilité de certains titulaires à poser leur candidature à des postes internes) paraissant en désaccord avec le Règlement et même le Statut du personnel. Le Conseil a créé un petit groupe chargé de rédiger un projet de réponse au projet de la Direction, pour présentation au Conseil lors de sa prochaine réunion, le 27 août, et au CCP, le 10 septembre.

- **rémunération des boursiers:** le Conseil du personnel avait reçu le rapport du sous-groupe du CCP sur les salaires et indemnités concernant la rémunération des boursiers du CERN et leur comparaison avec celles des boursiers d'autres Organisations internationales; il a entendu un compte-rendu de la discussion qui a eu lieu, au CCP sur cette question: l'Association, qui n'avait reçu ce rapport (daté du 19 mars!) que quelques jours avant la réunion du CCP, n'avait pas pu faire de commentaires; lors de la discussion entre membres de l'Administration et responsables de la Recherche, il est apparu des divergences d'opinion sur la définition des boursiers du CERN et sur l'opportunité de réviser (à la baisse) leurs rémunérations.

Le Conseil du personnel a approuvé une proposition du Comité exécutif de demander à la Direction, avant toute chose, de préciser la définition des titulaires, boursiers scientifiques boursiers techniques et attachés rémunérés, et leurs différences (fonctions, limites d'âge, formation, expérience antérieure, etc...).

2.- Frais scolaires: le Conseil du personnel a discuté la deuxième partie d'un rapport du même sous-groupe du CCP concernant les remboursements de frais scolaires; il a accueilli favorablement les deux propositions du sous-groupe (l'une visant à inciter les Etats à construire une école européenne, l'autre visant à supprimer une double imposition de fait par le biais des écologies en Suisse), étant entendu que les modalités de remboursement actuelles doivent être préservées.

3.- Assises de l'Association: le Comité exécutif a proposé de tenir deux journées de travail (mini-assises), l'une le 15 novembre, l'autre le 20 mars 1992, consacrées aux pensions et à la nouvelle politique d'avancement au mérite dans les filières de carrière.

Les Assises normales de l'Association, suivant l'élection du prochain Conseil du personnel et précédant l'élection du prochain Comité exécutif, auront lieu les 25 et 26 juin 1992.

4.- Observateur des pensionnés au Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions: le Conseil a donné son accord, à l'unanimité, au renouvellement du mandat de C. Zilverschoon comme observateur, bénéficiaire de la Caisse, pour une durée de trois ans.

5.- Divers: nouvelles vignettes pour accès au site par voiture: le Conseil s'est vivement étonné de la facilité avec laquelle il est possible de photocopier ces nouvelles vignettes, destinées, selon l'Administration, à assurer un meilleur contrôle des entrées sur le site, en vue d'une sécurité accrue.

Une grande partie du Conseil s'est élevée contre la mention du n° d'identification personnel sur ces vignettes, mention qui pourrait permettre une atteinte à la confidentialité de certaines informations contenues dans des fichiers informatisés. Le Comité exécutif a été chargé de saisir l'Administration de ces deux points.

* * * * *